

VP



Date de transmission de l'acte: 23/06/2026

Date de reception de l'AR: 23/06/2026

12

025-242504355-DE_2026_022-AR

A G E D I

Décision de la Présidente n°2026-022

La Présidente de la Communauté de Communes du Plateau du Russey,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions à la Présidente ;

Vu la décision d'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la voirie de la ZA des Rondeys au :

Cabinet d'Études ANDRÉ – Groupe MERLIN

12 rue Jean-Mermoz – BP 5

25301 PONTARLIER Cedex ;

Vu l'article 16 du contrat relatif aux conditions de résiliation ;

Vu le courrier de la Communauté de communes informant le cabinet de sa décision de mettre fin à la mission ;

Vu le courrier du Cabinet d'Études ANDRÉ – Groupe MERLIN prenant acte de cette résiliation ;

Considérant que la nouvelle gouvernance communautaire souhaite redéfinir le projet d'aménagement afin d'y intégrer de nouvelles orientations, notamment en matière de mobilités douces, de placettes et d'aménagement des espaces publics ;

Considérant que cette évolution nécessite une reprise globale du projet ;

DÉCIDE

De résilier, pour motif d'intérêt général, le contrat conclu avec le Cabinet d'Études ANDRÉ – Groupe MERLIN relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie de la ZA des Rondeys, à compter du 10 juin 2026.

Fait à Le Russey, le 10/06/2026

La Présidente,

Valérie PAGNOT

Communauté de Communes du Plateau du Russey

17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

Tél. : 03 81 43 81 26 - Fax : 03 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr